

JOËL BELLASSEN / LIAO MIN (à paraître dans "Education bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles et pratiques" (EduBiF), sous la direction de Christine Hélot et Jürgen Erfurt)

L'ENSEIGNEMENT BILINGUE EN LANGUE CHINOISE : MODELES INSTITUTIONNEL ET ASSOCIATIF

Mots-clés : enseignement du chinois ; sections européennes orientales ; sections internationales ; diaspora chinoise ; élèves « à héritage » ; construction disciplinaire ; programmes scolaires ; dissociation oral-écrit ; EMILE ; discipline non linguistique ; écoles chinoises

Introduction : l'enseignement du chinois en France, une histoire ancienne, une orientation didactique singulière

L'enseignement du chinois en France est marqué du sceau de la singularité et de celui de son caractère pionnier, et un microclimat idéologique et culturel semble l'inscrire dans de telles dispositions : c'est en effet en France que l'on voit tout à la fois apparaître en Occident la première approche raisonnée de la langue chinoise, détachée des catégories calquées du latin, avec le père de Prémare (1666-1735) et ses *Notitiae linguae sinicae*¹, la première chaire de chinois, celle d'Abel Rémusat au Collège de France en 1814, le premier enseignement de chinois dans l'institution scolaire avec l'ouverture d'un cours de chinois au lycée de Montgeron dès 1958, la création en 1966 d'un premier concours de recrutement de professeurs de chinois, le CAPES, l'apparition progressive d'éléments de programmes scolaires de chinois dès les années 1980, puis celle de programmes officiels complets au début des années 2000, et la création d'un premier poste statutaire d'inspecteur général de chinois au ministère de l'éducation nationale en 2006. D'une centaine d'élèves au début des années 60, le chinois est passé à plus de 37 000 élèves à la rentrée 2013, auxquels s'ajoutent plus de 3000 élèves inscrits dans les écoles françaises à l'étranger. Une telle dynamique fait de la France le premier pays d'Europe dans le domaine de l'enseignement du chinois.

Alors que la France est le pays d'Europe comptant le plus grand nombre d'habitants d'origine chinoise, l'enseignement du chinois langue seconde s'adresse, à la différence d'autres langues dites « modimes », dès ses origines et quel que soit le niveau éducatif considéré, principalement à des apprenants sans héritage linguistique ou culturel en chinois. Il faut attendre les années 90 pour voir un nombre conséquent d'étudiants d'origine chinoise de la deuxième génération s'inscrire dans les formations supérieures de chinois, en raison de la croissance de la valeur d'usage du chinois à partir de cette époque.

¹ (1831), Malacca, Cura Academia Anglo-Sinensis

L'intégration du chinois comme discipline réglementaire au sein de l'enseignement scolaire français a été la condition déterminante pour que le chinois se structure didactiquement en tant que discipline, avec sa démarche didactique raisonnée, ses objectifs et ses programmes, ce à quoi n'est pas parvenu l'enseignement bicentenaire du chinois dans l'enseignement supérieur en France. Il est également trois autres conséquences, majeures entre toutes, de l'existence du chinois comme discipline scolaire parmi les autres langues vivantes :

- d'une part, l'apparition d'une didactique du chinois pensé comme langue à écriture seconde : est ainsi née, développée par Joël Bellassen, l'approche connue au plan académique international sous le nom de l' « entrée par le caractère » (*zibenwei*)², qui consiste à reconnaître l'existence de deux unités didactico-linguistiques, et non une seule : le caractère-morphème, unité de sens fondamentale, et le mot composé (à titre d'exemple, le mot « pays » - *guojia*- est une unité autonome de la langue orale, mais construite à l'aide de deux caractères distincts, qui sont autant d'unités graphiques et sémantiques distinctes, « pays » -*guo*- et « famille » -*jia*-). Ainsi, deux dimensions sont à l'œuvre de fait, la dimension lexicale et la dimension proprement sinographique et morphémique : la prise en compte de la fréquence d'un mot composé (soit la majorité des mots du chinois moderne) se doit d'être croisée avec la fréquence des caractères employés. L'accès à la lecture en autonomie se fait au prix de la capacité à reconnaître un nombre suffisant de caractères et leurs compositions. L'existence depuis les années 1960 d'un enseignement extensif du chinois dans l'enseignement scolaire a favorisé l'idée de la détermination de « seuils de caractères » ; ainsi est née une discipline proposant une démarche permettant d'enseigner, d'apprendre et d'évaluer de façon raisonnée et adaptée une *langue à écriture seconde*, non alphabétique de surcroît ;

- d'autre part, l'intégration du chinois au sein de la discipline commune « langues vivantes » dans l'éducation nationale. Bénéficiant d'un chargé de mission d'inspection générale au sein du ministère de l'éducation nationale dès la fin des années 70, puis à compter de 2006 d'un inspecteur général de plein exercice³, le chinois s'est progressivement trouvé depuis une quinzaine d'année partie prenante du mouvement de rénovation des langues vivantes, ou encore de la réforme des épreuves de langues vivantes au baccalauréat, et a constitué son propre espace de formation des professeurs de chinois dans le cadre des plans annuels académiques de formation continue ;

² On se référera en particulier à l'article de l'éminent linguiste chinois LU Jianming, « My Position on Chinese Character as the Very Basic Unit of Chinese Grammar », *Yuyan Kexue* n°52, 2011.

³ Robert Ruhlmann, professeur à l'INALCO, puis Maurice Coyaud en 1984 et Joël Bellassen en 1998 sont les premiers chargés de mission d'inspection générale, ce-dernier devenant premier inspecteur général en titre en 2006.

- il est enfin à remarquer que de toutes les langues couramment enseignées en France, le chinois est la seule langue tonale, introduisant ainsi une singularité supplémentaire au sein de l'enseignement scolaire. Les quatre tons du mandarin posent un réel problème d'acquisition à la majorité des apprenants de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur. Le chinois affirme ainsi une fois encore sa nature de langue distante et la présence de la mélodie tonale est une des raisons militent en faveur d'un apprentissage précoce de cette langue, et d'un enseignement bilingue, celui-ci garantissant un temps substantiel d'exposition à la langue.

Le chinois bénéficie désormais des différents statuts de langue au sein de l'enseignement scolaire, que ce soit dans le premier ou le second degré : il peut être enseigné dans l'enseignement primaire au titre du cursus normal d'une langue étrangère en école primaire, soit deux séances de 45 minutes par semaine, mais l'espace de diffusion d'un tel enseignement est nécessairement très limité en raison de la légitime présence de l'anglais et des limites réglementaires en termes de volume horaire global. Au plan didactique, c'est à ce niveau que peut être envisagée la plus grande dissociation entre l'écrit et l'oral, eu égard aux caractéristiques cognitives des écoliers dans le premier degré et dans le souci de la meilleure efficacité et à l'oral, non ralenti par la notation sinographique, et à l'écrit, les caractères enseignés étant exposés selon leur logique graphique, sans être l'objet d'un apprentissage dispersé à la remorque du vocabulaire oral. Dans le second degré, le chinois peut être enseigné en langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3. Il est à noter que l'essor rapide et significatif de l'enseignement du chinois est autant quantitatif que qualitatif : si les effectifs d'élèves sinisants ont augmenté de 400% sur les dix dernières années, le nombre d'élèves passant de 9000 à 37000 entre 2004 et 2013, si la couverture académique de l'enseignement du chinois est désormais totale, alors qu'une douzaine d'académies proposaient cet enseignement dans les années 90, c'est également le statut de la langue qui a connu une appréciation significative. Le statut de langue vivante 3, hégémonique dans les années 80-90, ne concerne plus que la moitié des élèves à la rentrée 2013. Le parcours pédagogique des élèves s'allonge, pour le plus grand bénéfice des compétences linguistiques acquises en fin de lycée, avec désormais la moitié des élèves sinisants s'engageant dans un parcours pédagogique de chinois dès le collège, voire dès le primaire.

1. L'enseignement bilingue dans son modèle institutionnel

S'agissant du chinois, l'enseignement bilingue dans l'acception étendue qui est la sienne aujourd'hui se décline en un modèle institutionnel et un modèle associatif. Va être étudié ici ce qu'il en est de leur apparition et développement, du public concerné, de l'organisation des cours, des contenus pédagogiques et des orientations didactiques, ainsi que des problèmes afférents.

1.1 Les sections européennes et de langue orientale option chinois

L'enseignement bilingue du chinois au sein de l'éducation nationale a vu le jour, dès la création des sections européennes et de langue orientale en 1993. La circulaire du 19 août 1992⁴ qui institue la mise en place des sections européennes dans les établissements secondaires, en collège et en lycée, indiquait :

« Par ailleurs, le dispositif de ces sections pourra être étendu à des langues autres qu'européennes (arabe, japonais par exemple), lorsque la demande des familles le permettra. Elles prendront alors le nom de sections de langues orientales. La scolarité des sections européennes reposera, pendant les deux premières années, sur un horaire d'enseignement de langue renforcé, à raison d'au moins deux heures hebdomadaires dans la langue choisie, en sus de l'horaire officiel. »

C'est de fait aujourd'hui le chinois qui compte le plus grand nombre de sections orientales.

Les parcours intégrant une discipline dite « non linguistique » (DNL) enseignée partiellement ou totalement en langue étrangère apparaissent en Europe au début des années 90 du 20^{ème} siècle : le modèle est connu sous la dénomination de CLIL (Content and Language Integrated Learning) ou désormais en France d'EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à la Langue Etrangère). La question se pose de savoir si toutes les disciplines sont égales entre elles dans leur croisement avec les langues étrangères. La typologie des disciplines dans leur croisement avec les langues étrangères peut être ainsi appréhendée :

- les disciplines connotatives : leur champ est nécessairement riche, car constitué en réseau, fait de différentes strates culturelles, implicites, etc. La discipline la plus représentée au sein de ce dispositif, à savoir l'histoire-géographie, peut être rangée dans cette catégorie ;
- les disciplines dénotatives : celles-ci mettent aux devants de la scène de l'apprentissage les relations terme à terme et les définitions ; c'est le cas des disciplines scientifiques (mathématiques, physique-chimie, sciences et vie de la terre) ;
- les disciplines actionnelles, qui génèrent rapidement des productions naturelles, leur essence même résidant dans les activités mises en œuvre : l'éducation physique et sportive en est un exemple.

Dans leur principe, ces sections européennes et de langue orientale (ou SELO) s'adosent à une LV1 ou une LV2 et bénéficient d'un volume horaire plus important en collège, aux fins de la diversification de l'enseignement linguistique (pouvant s'illustrer en chinois par des activités de calligraphie ou de saisie informatique de caractères chinois). A partir du lycée, un enseignement en langue étrangère de tout ou partie d'une ou plusieurs

⁴ Circulaire n°92-234 du 19 août 1992, BOEN n°33 du 3 septembre 1992

disciplines est mis en place, donnant lieu à une validation particulière au baccalauréat. Les SELO ne font pas l'objet d'une publication officielle de programmes. La première section européenne orientale option chinois a été créée au sein de la cité scolaire Jules Verne de Nantes en 1993, l'établissement ayant fait le choix de l'histoire-géographie comme DNL. Par la suite, plusieurs sections orientales de chinois ont été créées, la plupart faisant le choix de l'histoire-géographie comme DNL, mais certaines optant pour des disciplines scientifiques telles que les mathématiques (c'est le cas au lycée Louis-le-Grand ou au lycée Janson de Sailly à Paris par exemple), et récemment dans un cas (le lycée Magendie de Bordeaux) pour l'éducation physique.

Les incidences didactiques et pédagogiques du choix de la DNL en chinois sont non négligeables : s'agissant d'une langue dont l'apprentissage d'un mot entraîne une double charge, langagière et graphique, la discipline reine des sections européennes orientales, à savoir l'histoire-géographie, se caractérise par une charge lexicale importante, ce qui se double en chinois d'éventuels nouveaux caractères à apprendre. A titre d'exemple, l'apprentissage de « traité de Versailles » (*Fan'ersai tiaoyue*) renverra de façon probable à l'apprentissage de deux mots nouveaux, *tiaoyue* pour « traité » et *Fan'ersai* pour « Versailles », mais de quatre nouveaux caractères sur les cinq, relativement peu fréquents dans les mots de la langue de communication, soit une charge graphique non négligeable.... Autre exemple, le premier des deux caractères du prénom de *Mao Zedong* (*ze*, signifiant les « marais ») représente une charge d'apprentissage importante, car ne devant son occurrence à ce seul usage, alors que le second caractère (*dong* signifiant « orient ») est indépendamment un caractère de très haute fréquence d'usage et de combinatoire. A l'opposé, une discipline actionnelle telle que l'éducation physique et sportive, désormais représentée au sein des sections orientales de chinois (lycée Magendie, Bordeaux) comprendra une charge sinographique sensiblement allégée et, essentiellement orientée vers les activités langagières orales ; elle bénéficiera à terme de l'absence de temps et conjugaisons des verbes en chinois, de même que de celle de genre et de nombre. Enfin, les disciplines dénotatives telles que les mathématiques, outre qu'elles exposeront à une charge sinographique réduite, permettront un accès privilégié à la signification de la terminologie mathématique grâce à une écriture transparente sémantiquement, puisque reposant sur des unités de sens : le terme « algorithme », par exemple, est constitué de deux caractères signifiant « méthode » et « calcul » (*suanfa*).

Les recommandations pédagogiques faites aux enseignants en matière de DNL (c'est particulièrement le cas de l'histoire-géographie) visent à alléger autant que possible la charge graphique en compréhension de l'écrit (par le biais de la sélection des textes, ou par la reformulation de certains passages des documents choisis, en privilégiant les caractères fréquents et déjà connus des élèves) et l'expression écrite. Le recours à l'iconographie revêt de ce fait en

chinois l'avantage d'entraîner ipso facto un allègement textuel et donc graphique.

1.2 Les sections internationales de chinois

1.2.1 Origine et état actuel

A l'origine de la création des sections internationales de chinois en France, une demande d'une personnalité éminente des Chinois d'outre-mer en France, M. Bounmy Rattanavanh (Tang Frères), souhaitant la création d'un parcours intensif de chinois pour des enfants de cette communauté. Cette demande, ainsi que le processus de mise à jour progressive opérée par le chinois au sein de l'ensemble des dispositifs du système scolaire, a été accompagnée et portée par l'inspection générale de chinois, pour aboutir en 2008 à la signature d'un arrangement administratif entre la France et la Chine portant sur la création de Sections internationales de chinois (SIC), le chinois rejoignant ainsi 13 autres langues engagées dans ce dispositif. Cet arrangement prévoit d'une part le choix des mathématiques comme discipline non linguistique des SIC (se distinguant ainsi des autres SI, où la DNL est l'histoire-géographie) et d'autre part la mise à disposition par le Ministère de l'éducation de Chine de professeurs de langue et littérature chinoises, ainsi que, de façon totalement inédite pour la Chine, de professeurs de mathématiques. A la rentrée 2013, on recense 1529 élèves répartis sur 33 sections internationales de chinois, dans 10 académies⁵, ainsi que dans les lycées français de Shanghai et de Pékin. L'arrangement administratif franco-chinois de 2008 a été renouvelé en 2013, avec l'ajout notable de la perspective de création de sections équivalentes de français en Chine à la rentrée 2014.

1.2.2 Un enseignement bilingue doté de programmes

Conçus sous la responsabilité de l'inspection générale de chinois et validés par la partie chinoise, des programmes officiels sont publiés dès la rentrée 2008, à la fois pour l'enseignement dans le premier degré et dans le second degré. Des innovations significatives y apparaissent : l'assignation de niveaux du Cadre européen de référence pour les langues quant au niveau de langue attendu en fin de cycle, l'introduction de thématiques culturelles parmi lesquelles le cinéma chinois et l'identification d'un seuil de caractères chinois (au nombre de 1555) devant permettre d'atteindre la compétence de compréhension écrite en autonomie.

Portant l'indication selon laquelle l'entrée en SIC de l'enseignement primaire ne requiert pas de prérequis linguistiques, afin de favoriser la mixité linguistique et culturelle des élèves, les programmes de SIC stipulent que le niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues en expression et compréhension orales et le niveau A1 en expression et

⁵ Paris, St-Germain en Laye, Noisy le Grand, Rennes, Poitiers, Lyon, Montpellier, Avignon, St-Denis de la Réunion

compréhension écrites sont visés à la fin de l'enseignement élémentaire. En compréhension et expression orales, les objectifs rejoignent ceux des autres langues, à savoir respectivement de comprendre des phrases courtes et des mots sur les sujets familiers (soi-même, famille, achats, école), saisir le sens essentiel d'un message, et de se présenter à l'aide de phrases simples, de présenter les membres de sa famille, son école, ses amis, ses goûts. En revanche, la question de l'« eurocompatibilité » du chinois en termes de spécification des niveaux élémentaires pour les activités écrites soulève des questions didactiques singulières et inédites : en chinois, un « message court » n'est pas nécessairement « simple », l'information essentielle pouvant reposer sur un caractère de fréquence faible (le nom d'une personne par exemple). C'est de fait selon l'approche des seuils de caractères fréquents et à forte combinatoire lexicale qu'a été envisagée la définition des objectifs : il s'agit en fin de Primaire de prononcer et comprendre 80% des caractères du seuil de 255 sinogrammes (publié au BO du 4 septembre 2008), comprendre 80% des 104 composants graphiques ; lire des mots appris en classe ; comprendre et suivre des consignes simples comme lire, dire, écouter, copier, écrire, répondre ; comprendre un texte court étudié ou un texte aux thèmes familiers à l'aide du pinyin pour certains mots censés être compris à l'oral, ou/et accompagné d'illustrations. Quant à la production écrite, il s'agit de savoir écrire des caractères élémentaires (une centaine environ) du seuil 255, avec l'ordre et l'orientation des traits ; écrire sous la dictée des mots étudiés ; remplir un formulaire avec des informations personnelles : nom et prénom, sexe, âge, ville d'habitation, nationalité ; produire de manière autonome quelques phrases sur soi-même, par exemple donner des renseignements personnels simples (30-40 caractères) ; recopier des phrases selon un modèle. Les objectifs principaux de la SI en collège et lycée sont d'élever sensiblement le niveau de compétence des élèves en compréhension et expression écrites, et d'accéder à une compréhension approfondie de la culture chinoise. Le niveau visé est le niveau C1 du CERCL en compréhension et expression orales, et B2 en compréhension et l'expression écrites. Est exigée la maîtrise du seuil de 1555 sinogrammes, seuil minimum permettant la lecture en autonomie des lectures chinoises courantes.

1.2.3 Le volet culturel des SIC : innovation et résonances

Au-delà de ces objectifs généraux, le contenu culturel des programmes pourrait dans le même mouvement réduire ou remédier à un phénomène constaté de façon générale chez les élèves d'origine chinoise : une relative passivité pouvant s'expliquer tout à la fois par le modèle pédagogique traditionnel chinois et par un positionnement identitaire délicat, le capital culturel hérité n'étant pas considéré dans un premier temps comme valorisant par les élèves « à héritage » (heritage learners).

Outre l'approche de genres littéraires précis, comme les Sanwen, essais en prose tels *Beiyong* (« Silhouette ») ou *Congcong* (« En toute hâte ») de Zhu Ziqing ainsi que des textes de l'essayiste contemporain Yu Qiuyu, ou une initiation à la langue chinoise classique à travers des extraits des Entretiens de Confucius ou des apologues antiques, l'approche de la culture se décline selon différentes entrées :

- le thème de la diaspora chinoise est abordé par la presse et vise à l'acquisition de connaissances sur l'histoire et l'état actuel de la diaspora, à travers sa disparité (l'île de la Réunion, les quartiers chinois de Paris, etc.), les manifestations culturelles, les modes de déplacements, le nombre, la répartition, les causes des migrations, les champs professionnels des migrants, les conditions de vie, celles de la deuxième et troisième génération, l'intégration de la diaspora chinoise en France etc. ; le traitement de ce thème peut de plus permettre aux élèves d'origine chinoise d'aborder positivement la question de leur héritage ;

- le thème de la ville permet un approfondissement des connaissances sur Pékin, son histoire, une mise en perspective du Shanghai cosmopolite de la première moitié du 20^{ème} siècle et de la mégalopole qu'elle est devenue et une réflexion sur l'irruption de la culture citadine dans d'autres métropoles dont Pékin ;

- le thème du cinéma chinois suppose la mise en œuvre de la pédagogie de la vidéo, ménage un temps privilégié pour l'analyse des contenus filmiques, du style cinématographique et pour l'exposition et l'acquisition de connaissances d'histoire du cinéma. Le film *Tigres et dragons* permet ainsi la mise en perspective de l'écriture romanesque et de l'écriture filmique, et illustre d'autre part le thème des arts martiaux. Il s'agit ainsi, à travers une présentation simple, de permettre aux élèves de se forger une idée des grandes étapes de l'essor du cinéma chinois, en particulier de l'émergence du nouveau cinéma chinois ces vingt dernières années, sa place dans le cinéma mondial, ainsi que l'influence du cinéma occidental sur la nouvelle génération de réalisateurs chinois. Peuvent être présentées les œuvres réalisées par les studios de Shanghai des années 30, des studios Changchun de Pékin après les années 50, les coproductions avec Taiwan et Hongkong pour l'époque contemporaine. Ce sont par exemple *Printemps dans une petite ville*, œuvre représentative avec une langue accessible et de bonne qualité, *Le roi des masques*, *Beijing bicycle*, *Shower*, *Terre Jaune*, *Epouses et concubines*, *The road home*, *Tigres et dragons*, le film taiwanais *Yiyi* etc...

- Le roman de Yu Hua *Vivre*, après l'étude du film de Zhang Yimou qui en est l'adaptation à l'écran, invite à revisiter l'histoire de la Chine contemporaine dans ses vicissitudes. Il s'agira, tout en menant l'étude du film et du roman, de développer chez les élèves les capacités à raconter, débattre et de leur permettre de dégager la signification profonde de l'œuvre étudiée.

- La poésie (des dynasties Tang et Song) occupe une place de choix et contribue à la valorisation de la culture chinoise auprès des élèves d'origine chinoise. Elle pourrait avoir une certaine résonance auprès d'eux, eu égard aux thèmes évoqués (le pays natal, la séparation, l'expression de l'idéal).
- En ce qui concerne la philosophie, l'étude de quelques extraits des *Entretiens* de Confucius pour aborder les valeurs confucéennes de vertu d'humanité, de sens de la justice, de rites ou d'étude. Le taoïsme est visité par le biais de l'art du jardin, de l'entretien et du maintien de soi ou des arts martiaux. Le rôle du bouddhisme et le syncrétisme né du mélange avec les autres courants spirituels et religieux dans les croyances populaires sont abordés à travers l'environnement familial de la communauté chinoise d'outre-mer : le temple taoïste ou la pagode bouddhique.

1.2.4. L'édification d'un parcours bilingue institutionnel de chinois : effets induits et problèmes

Le démarrage des sections internationales de chinois à la rentrée 2008 a entraîné quelques années après la création d'un nombre de sections allant très au-delà des prévisions initiales (il avoisinera la quarantaine à l'horizon 2015). L'impulsion initiale, nécessairement volontariste dans ses choix, avait identifié des implantations « naturelles », telles celles du 13^{ème} arrondissement de Paris, de Noisy-le-Grand ou de St-Denis de la Réunion, voire du lycée français de Shanghai, en raison de la présence d'un public d'élèves d'origine chinoises sur ces sites. Cependant, le nombre de sections internationales restant limité et n'ayant pas vocation à être démultiplié, la demande d'un nombre conséquent d'élèves sinophones reste nécessairement insatisfaite. L'étendue du dispositif en 2014 va au-delà, en raison de demandes académiques qui ont vu le jour par la suite, y compris dans des établissements recrutant peu ou pas d'élèves d'origine chinoise. Ainsi, en cette phase de démarrage des sections internationales de chinois, les élèves engagés dans ce parcours peuvent être soit sinophones, soit enfants de la deuxième ou troisième génération de familles chinoises d'outre-mer, soit encore de langue et culture maternelle françaises. Une telle évolution renvoie à l'attractivité scolaire attribuée à de tels parcours d'excellence et, en creux, à la perception par les familles de l'atout représenté par une langue de la mondialisation telle que le chinois. Il en résulte une inévitable hétérogénéité du dispositif dans son état actuel et l'écueil, qu'il convient de tenir à distance, étant celui d'une implantation inadaptée et non accompagnée.

Un autre problème réside dans le choc des cultures éducative et pédagogique auxquels sont confrontés les professeurs mis à disposition par la Chine, un tel choc pouvant être des plus forts s'agissant de professeurs de mathématiques non francophones devant s'adapter à un contexte culturel et à un système éducatif très éloigné du leur, mais devant surtout penser une discipline inédite, à savoir celle des « mathématiques discipline étrangère », l'écart de tradition

pédagogique étant dans cette discipline non négligeable. La nature dite « universelle » des mathématiques apparaît en décalage par rapport à sa pédagogie et à sa didactique. Il pourrait en résulter à terme un croisement de cultures pédagogiques, l'accent mis sur la rédaction et la démonstration et le recours à la calculatrice et aux logiciels de mathématiques d'un côté, l'agilité calculatoire et la manipulation du boulier de l'autre...

1.3 Les sections bilingues à parité horaire

On recense à ce jour un seul cas de mise en place de section bilingue à parité horaire stricte. Mise en place au lycée français international de Pékin en école maternelle à la rentrée 2010, cette section bilingue opérera une mutation vers le statut plus identifié de section internationale quatre ans après sa création à la rentrée 2014. Il y a probablement là reflet symptomatique de la tension résultant de l'état de « partition » inhérent au chinois entre le langagier et le sinographique. En effet, si un premier bilan d'étape pouvait révéler des acquisitions orales très satisfaisantes en qualité et en quantité en sections de maternelle et en début de primaire, un écart manifeste se creuse dès l'entrée en école élémentaire en matière d'acquisitions sinographiques entre une telle section et une école chinoise. La question est désormais posée de façon effective de la possibilité d'un apprentissage bigraphique au sein d'un enseignement bilingue.

1.3.1 Le cas de la Réunion

Le premier enseignement bilingue de chinois en France est à chercher du côté de l'archipel des Mascareignes au 19^{ème} siècle. La première émigration chinoise vers la Réunion date du milieu du 19^{ème} siècle (1844), et est liée aux besoins de l'industrie sucrière et l'abolition de l'esclavage qui intervient en 1848. Les engagés chinois, travailleurs contractuels, sont originaires de la province du Guangdong du Fujian ou de Macao. Mais la plupart des Chinois de la Réunion d'aujourd'hui (les *Sinoi* en créole) sont des descendants des migrants volontaires qui arrivent à partir de 1962 et non des travailleurs contractuels.

Les premières associations culturelles chinoises apparaissent en 1877, à Saint-Denis, à l'initiative de Cantonais. Une école chinoise est alors fondée en 1927 à Saint-Denis. Les enseignants, originaires de Chine ou de l'île Maurice et rémunérés pas les commerçants d'origine chinoise, dispensent leur cours dans leur langue véhiculaire, soit le hakka, soit le cantonais. Autour de la Deuxième Guerre mondiale, l'administration coloniale réduit sensiblement, règlemente, voire ferme ces écoles, qu'elle considère comme un particularisme culturel. Face à cela, la communauté chinoise s'oriente vers la création d'écoles bilingues franco-chinoises ; la première voit le jour en 1942 à Saint-Denis, puis une autre à Saint-André, alors qu'une école de dimension importante à

Saint-Pierre, dans le Sud, regroupe des enfants principalement d'origine hakka. La Réunion accède au statut de département en 1948, et la mise en place de la scolarisation obligatoire conduit les familles chinoises à inscrire leurs enfants dans l'institution scolaire française.

Une autre école se développe à partir des années 50 à St-Paul, avec l'appui de l'église locale et du Kouomintang. Les matières principales du parcours de l'école élémentaire étaient enseignées en mandarin. A partir de la fin des années 50 et durant les années 60, les écoles franco-chinoises ferment les unes après les autres, en raison de la nécessité de se conformer aux besoins du marché du travail et en raison de l'attrait que revêt le statut de fonctionnaire. Le contexte multilingue et multiculturel réunionnais fait également que les Réunionnais d'origine chinoise (essentiellement d'origine cantonaise, et secondairement hakka) assimilent progressivement, mais définitivement la langue française, ainsi que le créole, qui devient le plus souvent leur langue maternelle. L'assimilation au contexte franco-réunionnais devient totale et l'héritage linguistique chinois n'est plus le fait que de quelques « anciens ». C'est alors que la discipline scolaire du chinois émerge en France métropolitaine, dans un premier temps de façon très marginale et subreptice (lycée de Montgeron en 1958, puis à partir des années 60 suivent des implantations Claude Debussy de St-Germain en Laye, à Paris (Ecole alsacienne), etc. L'académie de la Réunion emboîte le pas avec la création d'un premier enseignement institutionnel au collège Juliette Dodu et au lycée Leconte de Lisle, ainsi qu'à l'université, au début des années 80. L'émergence disciplinaire du chinois, lente et partielle au début, puis exponentielle et généralisée au début des années 2000 va s'accompagner chez les Réunionnais d'origine chinoise d'un effet de retour aux sources (avec l'identification de lieux de mémoire, voire la promotion de fêtes traditionnelles telles le Nouvel an chinois ou la fête de Guandi, divinité taoïste) et d'une conscience de la valeur d'usage désormais reconnue au chinois, de jeunes Réunionnais partant même en Chine pour y suivre des stages linguistiques. Une telle dynamique conduit à faire de l'académie de la Réunion une des plus en vue en matière d'enseignement du chinois, puisque forte en 2013-2014 de 1500 élèves sinisants répartis sur 28 établissements, et de sections orientales et sections internationales de chinois.

Un rapprochement singulier s'opère entre la Réunion et la Chine, avec la création d'un Institut Confucius au sein de l'Université de la Réunion en 2010 ou de la création d'un consulat général de Chine à St-Denis en 2009.

Une constellation d'associations ont pour objet la diffusion de la culture chinoise, tentant de fait à se réapproprier certains traits de la culture et de l'identité chinoises (arts martiaux, cuisine, langue).

Un siècle et demi après son introduction dans l'île de la Réunion, le chinois renaît aujourd'hui s'adressant au public multiculturel des élèves des écoles, collèges et lycées de cette académie.

2. L'enseignement bilingue dans son modèle associatif

Contrairement au modèle institutionnel, le modèle associatif de l'enseignement du chinois est pratiquement un terrain d'études inexploré malgré la grande quantité d'inscrits et le développement croissant depuis une trentaine d'années. Afin d'obtenir des informations concrètes sur les profils d'enfants et d'enseignants, le contenu pédagogique et le déroulement des cours, nous avons effectué une enquête⁶ auprès des associations ou organismes représentatifs qui proposent des cours de chinois aux enfants. En France, le modèle associatif concerne surtout les enfants d'origine chinoise ou de famille mixte. Cet enseignement du chinois, en dehors des programmes scolaires nationaux, est un phénomène inhérent à la diaspora chinoise, qui permet aux enfants d'approfondir leurs connaissances sur la langue et la culture d'origine.

2.1 Contexte social

La communauté chinoise en France est une communauté qui s'est formée par vagues successives de migrants venus à différentes époques et pour des raisons diverses. On estime à 600.000 ou 700.000 personnes la communauté d'origine chinoise en France⁷. Ainsi, la France est le pays d'Europe qui compte le plus de personnes d'origine chinoise, dont la majorité est arrivée en France dans les années 80 du siècle précédent. Plus de 80% d'entre eux vivent dans la région francilienne, avec parmi eux de nombreux jeunes immigrés de deuxième ou troisième génération.

En raison de trajectoires de vies différentes, les immigrés chinois des générations précédentes et la jeune génération divergent sur leur identité. L'ancienne génération maintient un lien fort avec ses racines, alors que la jeune génération scolarisée en France, s'est bien intégrée à la société française et en a adopté en grande partie les codes sociaux. Pour que la jeune génération préserve bien son identité chinoise, les parents inscrivent leurs enfants aux cours de chinois organisés au sein de la communauté chinoise. Les écoles chinoises ont vu le jour au début des années 80 (à l'exception notable de l'île de la Réunion). D'un côté, cela répond aux valeurs éducatives traditionnelles des parents ; d'un autre côté, les échanges internationaux et le développement économique de la Chine donnent une impulsion nouvelle au développement

⁶ Enquête effectuée en 2013-2014 pour les besoins du présent article

⁷ Ce chiffre est consultable sur wikipedia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Diaspora_chinoise_en_France, mentionné également dans le Slate, voir «Chinois de France» ne veut rien dire, Slate.fr, <http://www.slate.fr/story/23827/chinois-de-france-ne-veut-rien-dire>, 28 juin 2010.

Pierre Picquart, spécialiste du monde chinois, a parlé de 600,000 personnes au début 2004, et avancé une estimation de plus d'un million en 2007, voir Picquart, P. (2004), *L'empire chinois*.

de ces écoles. Ainsi, de plus en plus de familles inscrivent leurs enfants aux cours de chinois. Dès l'inscription dans une école chinoise faite, le processus d'apprentissage reste relativement stable et dure souvent quelques années, voire plus de dix ans pour de nombreuses familles. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'écoles chinoises à Paris possèdent déjà plus de trente ans d'histoire.

2.2 Motivations d'apprentissage

Les principales motivations de l'apprentissage du chinois relèvent de la volonté des parents. Il existe en général trois motivations qui incitent les parents à rechercher des cours de chinois pour leurs enfants.

La première motivation réside dans la préservation des racines identitaires des enfants, que ce soit dans les familles taiwanaises, les familles de Chine continentale, ou celles d'Asie du Sud-Est d'origine chinoise arrivées en France dans les années 1970. Ces anciens immigrés gardent des liens affectifs forts avec la mère patrie. Un dicton chinois dit que « les feuilles mortes tombent à la racine de l'arbre », évoquant soit le fait qu'une personne d'origine chinoise rejoigne son pays natal dans les dernières années de sa vie, soit qu'éloignée de son pays natal, elle se rapproche de ses racines culturelles. Par contre, la nouvelle génération se sent de moins en moins concernée par la préservation de son patrimoine et est animée par une volonté d'intégration dans le pays d'accueil. Elle est aujourd'hui pour l'essentiel intégrée à la société française et a acquis une culture occidentale.

La deuxième motivation est liée à la réussite professionnelle. Dans ce cas, les familles font apprendre à leurs enfants non seulement la langue de leurs parents, mais aussi la langue de la réussite. Beaucoup de familles immigrées chinoises entretiennent des liens économiques et commerciaux à différents degrés avec la Chine continentale, et la maîtrise de la langue chinoise est vue également par les Chinois d'outre-mer comme un atout professionnel.

La troisième motivation de faire apprendre le chinois aux enfants est liée aux caractéristiques de la langue elle-même. Différente des langues alphabétiques, la langue chinoise est une langue dont l'écrit et le son sont séparés. Cette dissociation rend l'apprentissage de l'écrit indispensable. Parmi les familles immigrées chinoises, beaucoup d'entre elles se rendent compte de cette séparation, ainsi « apprendre à écrire » devient une tâche régulière pour les enfants. De plus, un tiers des familles immigrées sont originaires de la région de Wenzhou dans la province du Zhejiang, beaucoup d'entre eux parlent le dialecte local à la maison, et les enfants issus de ces familles sont ainsi confrontés à une double tâche : apprendre à parler le mandarin et apprendre à l'écrire.

2.3 Etat des lieux des écoles chinoises

Il est difficile d'avoir des statistiques précises et officielles sur le nombre total des associations chinoises proposant des cours de chinois en France. Sur la base de notre enquête, on compte aujourd'hui une centaine d'associations ou organisations sociales à Paris, dont environ la moitié dispense des cours de chinois. Ces écoles et associations ont pour mission la transmission de la langue et de la culture chinoises. Le nombre d'inscrits augmente considérablement chaque année et doit avoisiner les 15000. C'est ainsi qu'on voit souvent des classes complètes et un certain nombre de jeunes retourner à la recherche de leurs racines à travers des activités culturelles diverses : séjour linguistique en Chine, calligraphie, danses, arts martiaux. Les jeunes viennent pour des cours de langue, mais aussi pour assimiler la culture, l'histoire et les rites traditionnels.

2.3.1 Principales écoles de chinois à Paris

Parmi les écoles de chinois à Paris, il y a un cas à part : celui de l'ASLC (Association d'Assistance scolaire linguistique et culturelle), qui est une association française qui a pour but de contribuer à l'intégration des populations d'origine chinoise. Les autres sont des écoles chinoises telles que l'A.C.R.F. (Association des Chinois Résidant en France, *Faguo huaqiao huarenhui zhongwen xuexiao*), l'Amicale des Teochew en France (*Chaozhou huiguan zhongwen xuexiao*), l'Institut de Formation Franco-Chinois (IFFC), etc. Elles sont les plus connues avec chacune une grande quantité d'inscrits. Le tableau suivant nous montre la situation générale de ces écoles chinoises.

Tableau 1 : Les principales écoles chinoises à Paris

De ce tableau, il ressort que le nombre d'inscrits en 2013 varient entre 300 et 1300 en fonction des écoles. La quantité des élèves est notamment décidée par la localisation de l'école et l'origine ethnique des familles, la qualité d'enseignement et les frais d'inscription n'étant pas des raisons déterminantes. Il ressort également que les plus importantes écoles se concentrent à Paris intra-muros ou en banlieue proche en raison de la dispersion géographique des familles immigrées chinoises. Celles à dimension plus petite essaient de plus en plus en grande banlieue parisienne.

A part les écoles chinoises citées au-dessus, les autres sont des amicales de gens originaires d'une même ville ou d'une même région, par exemple l'Association des compatriotes de la province du Guangdong (*Guangdong huiguan*), qui propose également des cours de chinois pour les enfants.

2.3.2 Profil des apprenants

Les écoles chinoises à Paris au sein de la diaspora chinoise sont surtout destinées aux jeunes apprenants de l'école primaire au lycée. Citons l'exemple de l'ASLC : en 2013, l'ASLC compte 1000 élèves, dont 90% sont des élèves

d'école primaire, et 10% des collégiens et lycéens, les plus jeunes ayant huit ans et les plus âgés étant en classe de Terminale. Les enfants sont répartis par niveau allant du niveau grand débutant à un niveau avancé (neuf niveaux au total). Comme l'ASLC se situe dans un quartier du 19^e arrondissement, où sont concentrées des familles originaires de Wenzhou, la majorité des enfants sont issus de ces familles. Vu la diversité du milieu familial dans lequel l'enfant évolue, ces élèves communiquent avec leurs parents soit en dialecte soit en mandarin. Nous avons effectué une autre enquête auprès de l'Institut de Formation Franco-chinois (IFFC, *Faguo zhonghua xuexiao*). Cette école possède environ 700 inscrits en 2013, les cours sont accessibles dès l'âge de cinq ans, mais la majorité des apprenants ont entre huit et seize ans, élèves du primaire et du secondaire en égale proportion. Parmi les apprenants, 70% du total viennent de familles chinoises continentales, dont 80% de familles Wenzhou, 25% du total viennent de Taiwan et de l'Asie du Sud-Est, et le reste est issu de familles mixtes ou francophones.

2.3.3 Profil des enseignants

Dans ces écoles chinoises, les enseignants sont surtout des étudiants natifs qui font des études en France, la maîtrise du mandarin étant la principale condition d'embauche. Eu égard à la croissance des cours de chinois, les effectifs d'enseignants ne cessent d'augmenter et il s'élève à 15-20 enseignants pour les écoles à grande dimension. Certaines écoles commencent à attacher une importance au profil des enseignants. Dans le cas de l'ASLC, à la création des cours en 2008, les enseignants étaient notamment des étudiants chinois en Master 2 ou bien des doctorants. A partir de 2012 les étudiants en FLE et les diplômés d'Ecole Normale Supérieure en Chine sont des candidats prioritaires, car l'école estime que ces enseignants sont plus compétents en communication avec les enfants en montrant plus de responsabilité et de patience.

2.3.4 Organisation des cours

Les cours de chinois au sein de la communauté chinoise se déroulent selon un calendrier similaire. Cours hors programme scolaire, ils ont lieu trois jours par semaine : mercredi, samedi et dimanche, et il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, soit 34 semaines de cours annuels. Les écoles proposent des créneaux différents afin que l'enfant puisse choisir selon son gré et selon les disponibilités des parents. Chaque séance dure 1h30 ou 2h à raison d'une séance par semaine et dans certains cas de deux séances par semaine. Le français n'est utilisé qu'en cas de besoin pour le niveau débutant ; quant aux cours de niveau supérieur, ils sont donnés uniquement en chinois.

2.3.5 Supports pédagogiques

Parmi les principales écoles chinoises, la plupart des manuels pédagogiques proviennent de Chine, et les écoles ont le libre choix dans ce domaine.

Certaines sont soutenues par le gouvernement chinois – en l’occurrence le Bureau des Affaires des Chinois d’outre-mer (*Qiaoban*) et reçoivent des manuels provenant de Chine, mais destinés aux enfants d’origine chinoise résidant aux Etats-Unis ou en Europe. Parmi les manuels utilisés, il y a *Zhongwen*⁸ en 12 volumes, soit du niveau grand débutant au niveau avancé. L’objectif de ce manuel est d’aider les élèves à acquérir des compétences élémentaires sur la compréhension et l’expression orales et écrites en chinois à travers des textes à thèmes culturels. Un autre manuel s’intitule *Biaozhun zhongwen*⁹. Il a pour objectif d’enseigner aux élèves 2540 caractères chinois fréquemment utilisés, 6362 mots usuels et 725 phrases élémentaires tout en développant les compétences d’expression et de compréhension à l’écrit comme à l’oral. Un troisième manuel utilisé est *Hanyu huihua 301*¹⁰.

2.3.6. Constats

Trois problèmes peuvent être identifiés à partir de cet état des lieux : le premier concerne une liberté de choix qui est manifestée par le choix des manuels et l’approche pédagogique ; le deuxième concerne le manque de concertation qui se traduit par l’isolement des informations et l’insuffisance des échanges en matière pédagogique ; le troisième porte sur le contrôle de la qualité d’enseignement.

1) Choix de manuel et approche pédagogique

Chaque école décide de sa propre organisation pédagogique et il n’existe pas à proprement parler de programmes et d’objectifs pédagogiques. Comme les manuels jouent un rôle important dans la promotion de la langue chinoise hors de Chine, une question déterminante est celle de l’adaptation de ces manuels aux enfants d’origine chinoise demeurant en France. Quels contenus pédagogiques conviendraient à ce public précis ? Quelle prise en compte de leur identité singulière ? Ne conviendrait-il pas d’encourager des enseignants à rédiger des manuels adaptés à ce public bilingue français-chinois ?

Quant aux modalités d’enseignement, elles sont très variées selon les écoles et les profils d’enseignants.

2) Manque de concertation

Le manque de concertation est patent non seulement entre les écoles (notamment en raison de la concurrence entre elles), mais également entre les écoles et l’éducation nationale. Le manque de communication entre les écoles mène à des modes d’enseignement figés, car sans éléments de comparaison,

⁸ *Le Chinois, Université de Jinan & Laboratoire de recherche sur l’enseignement du mandarin aux Chinois d’Outre-mer, Jinan University Press, 1997, nouvelle édition en 2006*

⁹ *Standard Chinese*, édité en Chine par People’s Education Press, 1998

¹⁰ *301 Phrases de conversation en chinois*, Beijing Language and culture University Press, 1998

on ne peut savoir quelle est l'approche pédagogique qui convient le mieux à ce jeune public bilingue français-chinois.

Le manque de concertation se traduit également entre les écoles et l'éducation nationale. La plupart des enfants ne suivent pas les cours de chinois au collège ou au lycée en raison de leur niveau de chinois élevé ou de l'absence d'offre pédagogique en chinois dans les établissements de proximité ; en revanche, il y a une classe de préparation au baccalauréat dans chaque école pour les lycéens qui choisissent le chinois comme langue vivante 2 ou 3 à l'examen. En 2013, dans le cadre de l'éducation nationale, le baccalauréat a connu une réforme importante concernant les épreuves de langues vivantes (avec notamment des entrées culturelles pour toutes les épreuves, écrites ou orales, ainsi que des grilles d'évaluation nationale)¹¹. Il est donc indispensable pour les enseignants de ces écoles chinoises de se conformer aux nouvelles dispositions de la réforme. Cependant, la plupart des enseignants dans ces écoles se trouvent souvent dans une situation instable, l'enseignement du chinois n'étant pour eux qu'un travail secondaire. Ces écoles sont en demande d'une meilleure connaissance des attentes de l'éducation nationale, mais elles souffrent d'un certain isolement et s'en tiennent à une attitude traditionnelle de réserve face aux institutions du pays d'accueil. Or, suivre des formations en matière de didactique des langues, de gestion de classe, de linguistique chinoise et sur la réforme du baccalauréat est très souhaité par ces enseignants. La mise en relation entre les écoles chinoises et les organismes officiels s'avère nécessaire pour faciliter l'accès aux informations. La question se pose de savoir comment renforcer les contacts entre les deux parties.

3) Absence de culture d'évaluation

Les écoles chinoises organisent des contrôles en vue d'éventuel redoublement. Mais chaque école dispose de sa façon de faire et de ses propres critères, et les connaissances à évaluer sont différentes les unes des autres. Pour le moment, la réussite de l'enseignement pour ces écoles est souvent liée au taux de réussite au HSK (*Hanyu Shuiping Kaoshi*, test de chinois conçu sous l'autorité du Ministère de l'éducation de Chine et mesure objective du niveau de chinois langue seconde). Cependant, la question se pose de savoir s'il serait possible d'établir d'autres critères d'évaluation plus pertinents concernant ce public précis et de quelles manières. Cette question nécessite des échanges formalisés entre les écoles, les enseignants et les organismes officiels d'éducation.

Conclusion

L'enseignement bilingue en langue chinoise s'inscrit en France dans un contexte d'une construction disciplinaire relativement mûre par rapport à d'autre pays, et bénéficie ainsi d'une offre curriculaire diversifiée, en raison

¹¹ Cf. le site Eduscol du Ministère de l'éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/pid26552/epreuves-de-langues-vivantes.html>

de l'implantation structurée du chinois dans l'institution scolaire. Un tel paysage disciplinaire renforce la position d'avant-garde de la France dans le domaine d'une offre pédagogique réglementaire au sein de l'enseignement scolaire. Il reste que de tels parcours, à l'instar de l'ensemble de la discipline scolaire du chinois, sont en phase d'émergence et nécessitent un accompagnement didactique et pédagogique lui-même en cours d'édification. Quant au modèle associatif, sa dimension est importante, mais elle échappe pour l'essentiel à une coordination et à des échanges avec l'enseignement institutionnel, qui lui permettraient de gagner en efficacité.

Bibliographie

Bulletin Officiel de l'éducation nationale n°33 du 3 septembre 1992

http://www.emilangues.education.fr/files/par-rubriques/BOEN_N_33_du_3-09-1992.pdf (dernière date de consultation : mai 2014)

Bulletin Officiel de l'éducation nationale, Programmes scolaires de Chinois, 3 octobre 2002, n°7 Numéro hors-série

<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs7/default.htm>

(dernière date de consultation : mai 2014)

Bulletin Officiel de l'éducation nationale n°33 du 4 septembre 2008

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

(dernière date de consultation : mai 2014)

Live, Yu-Sion (2003) : « Illusion identitaire et métissage culturel chez les « Sinoi » de la Réunion ». In : *Perspectives chinoises*, 78 | juillet-août 2003

Picquart, Pierre (2004) : *L'empire Chinois*. Lausanne : Favre

Roulleau-Berger, Laurence (2007) : *Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail

Wang, Peng (2013) : « Haiwai zhongwen xuexiao goujian sikao » (« Réflexions sur l'organisation des écoles chinoises d'outre-mer »), in *Chinese Language Education for Overseas Children: Practice and Research*, (édition en chinois) – Maryland, Etats-Unis : CreateSpace Independent Publishing Platform

Wong-Hee- Kam, Edith (1996) : *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*. co-édition Université de La Réunion – L'Harmattan